



CTP DEPARTEMENTAL DU 31 JANVIER

↳ CREATION DU SIP LEVALLOIS

↳ EXPERIMENTATION RIALTO « INVESTIGATION »

↳ REGROUPEMENT ET FUSION EPL (Etablissements Publics Locaux)

Création du SIP de Levallois au 1/4/2011

Il est prévu d'installer l'hôtel des finances de Levallois boulevard de Reims au cours du 1^{er} semestre 2013. La direction a cependant décidé de créer le SIP, le 1^{er} avril 2011, dans les locaux de l'actuel CDI.

A la suite de la présentation du dossier par la direction, la CGT est intervenue pour rappeler son opposition aux SIP qui introduisent la confusion assiette-recouvrement et mettent en cause la séparation ordonnateur-comptable puis nous avons abordé les points suivants.

Travaux et locaux :

Les principaux travaux effectués concernent l'accueil. Celui-ci doit être terminé le 30-3-2011. Selon la direction, l'espace accueil prévu est suffisamment dimensionné pour recevoir les usagers dans de meilleures conditions que précédemment.

Nous avons fait part de nos interrogations sur ce point. La dimension de l'accueil paraît insuffisante en période chargée d'autant qu'à la réception « Impôts » va s'ajouter celle du « Trésor ». Nous avons également demandé que nous soient communiquées les informations concernant les surfaces des différents services et les surfaces par agents, ces informations étant absentes des documents présentés au CTP. La direction a répondu qu'en terme de surface par agent, les ratios antérieurs seront préservés.

Délocalisation de la FI et du PCE :

La fiscalité immobilière et le pôle contrôle expertise vont être déplacés dans les locaux de la trésorerie impôts rue Aristide Briand pour le 1^{er} avril après que les agents du trésor aient rejoint le SIP. Nous avons répété que cette délocalisation n'était pas satisfaisante et regretté que la direction n'ait pas fait le nécessaire pour que les services soient installés dans l'immeuble actuel car cela entraîne un éloignement des autres services et une gêne pour les contribuables. Nous avons demandé quelle serait la durée de ce déplacement.

La direction a répondu sur ce point qu'elle prévoyait de maintenir la FI et le PCE dans les locaux de la trésorerie jusqu'à l'installation définitive Bd de Reims.

Concernant le courrier, une navette récupérera celui-ci et le service de la rue Baudin en assurera l'affranchissement et l'envoi. La direction a précisé qu'en raison de la délocalisation, la campagne ISF serait assurée par téléphone ou sur rendez-vous.

Concernant l'accès à une cantine, la direction a indiqué ne pas être en capacité d'apporter une réponse.

Organisation de l'accueil du SIP:

Le projet de la direction prévoit une équipe d'accueil « dédiée » constituée de deux agents titulaires (1B Impôt et 1C Trésor) et de trois suppléants (2C Impôts et 1 C Trésor).

La CGT a fait état de l'opposition des agents des secteurs d'assiette au système de l'accueil dédié. La réception quotidienne et permanente est fatigante. Les agents d'accueil ont des contraintes (horaires, congés, ...). En théorie, ils ont les mêmes droits que les autres, en pratique ils sont souvent considérés comme étant d'astreinte sur leur poste. Les collègues souhaitent que l'accueil soit organisé sur la base d'une rotation des agents des secteurs et ont rédigé une pétition en ce sens massivement signée par les agents concernés. La direction a répondu que les instructions de la Direction générale prévoyaient la mise en place d'accueils dédiés pour les SIP.

Nous sommes intervenus à nouveau pour réaffirmer que cette organisation de l'accueil posait un problème. La situation est difficile dans les SIP. A Levallois, comme dans d'autres SIP, les agents sont partisans d'un système de rotation des agents de secteurs et la direction devrait tenir compte de ce souhait des collègues. Le directeur a indiqué qu'à l'avenir, les dispositifs d'accueil évolueront. Concernant le SIP de Levallois, il a déclaré n'être pas opposé à une certaine souplesse ; il s'en remet à l'intelligence de la gestion du site.

Autre problème : il n'est pas prévu de standard téléphonique mais seulement un serveur vocal informatisé. Nous avons souligné l'inconvénient de ce système qui viendra perturber l'ensemble des services en faisant retomber sur eux l'orientation des appels.

La CGT a également abordé la question de l'accueil des professionnels : rien n'est prévu à l'accueil hormis un box de réception destiné au SIE. Faut-il en déduire que l'accueil des professionnels va être assuré par le SIP ? Nous avons demandé que cette question soit revue. La direction a précisé que l'accueil du SIE serait assuré par le SIE dans le box prévu à cet effet.

Enfin une consultation des agents du SIP pour le choix des plages horaires sera organisée.

Vote sur la création du SIP de Levallois :

CGT, FO, Solidaires-SNUI, CFDT : contre. Administration : pour.

Création et regroupement de collectivités et établissements publics locaux

- Fusion des hôpitaux de Neuilly-Courbevoie et de Puteaux en centre hospitalier intercommunal Courbevoie-Neuilly-Puteaux au 1/1/2011 : la gestion comptable est rattachée à la trésorerie municipale de Neuilly.

- Création au 1/1/2011 de la communauté d'agglomération « Seine-Défense » regroupant les communes de Puteaux et Courbevoie : la gestion comptable et financière en sera assurée par la trésorerie municipale de Courbevoie.

- Adhésion de Nanterre à la communauté d'agglomération du Mont Valérien avec Rueil et Suresnes avec effet au 1/1/2011 : la trésorerie de Rueil se chargera de la gestion comptable et financière.

La délégation CGT est intervenue sur le calibrage des emplois des trésoreries impactées par ces transferts de charges, à l'initiative des ordonnateurs. Les Trésoreries de Neuilly, Courbevoie et Rueil ont vu, lors du dernier CTP emplois, leur effectif évoluer respectivement de +0,5, 0 et -1. Alors que les Trésoreries de Puteaux et Nanterre ont été amputées de 3 emplois chacune !!!!

Il n'est pas certain que les structures d'accueil soient désormais en capacité d'assurer leurs nouvelles missions, d'autant plus que les charges qui constituent le référentiel ORE (déploiement des emplois « gestion publique ») ne prennent effet qu'en N+1.

Doit-on conclure que 3 collègues à Nanterre et à Puteaux n'avaient pas d'utilité en 2010 et qu'à effectif constant ou en baisse, les collègues de Neuilly, Courbevoie et Rueil vont devoir vivre une année 2011 douloureuse ? La direction a été amenée à préciser qu'elle serait vigilante sur la situation de Rueil relativement à l'évolution des charges liée à l'intercommunalité. Elle a également répondu que pendant la première année les charges ne varient pas beaucoup donc le calibrage des emplois devrait suffire. Et pour l'hôpital de Puteaux, il s'agit de 100 lits « long séjour » dont la gestion est beaucoup moins lourde qu'un établissement hospitalier classique. Nous ne pouvons qu'être sceptiques devant l'optimisme de la direction. A suivre donc...

A cette occasion, notre délégation a rappelé l'opposition de la CGT et de son Union départementale aux regroupements des hôpitaux, synonymes de fermetures de lits et de services.

Votes : CGT contre ; Solidaires-SNUI, CFDT, FO abstention. Administration pour.

Règlements intérieurs dans les services déconcentrés.

Résultats de la consultation des agents FGP sur les plages horaires fixes et variables

Toutes les Trésoreries municipales et mixtes, la recette des finances d'Antony, le département informatique, la brigade domaniale ont opté pour le choix 1 : 7H30-9H30 et 16H-19H00 pour les plages variables et 9H30-11H30 et 14H00-16H00 pour les plages fixes. Une exception cependant : la Trésorerie Municipale de Gennevilliers qui devra voter à nouveau. Le choix 2 retenu prévoyait une plage fixe de plus de deux heures pour l'après midi. Cette unité sera à nouveau consultée. Le deuxième choix prévoira une plage fixe l'après midi de 14h30 à 16h30.

Votes : CGT, SNUI, CFDT, FO : abstention. Administration : pour.

Expérimentation du module « Rialto Investigations »

41 brigades de vérification vont expérimenter ce module au plan national. Dans la direction il s'agira de la 13^{ème} brigade de Neuilly.

Rialto Investigation est l'application informatique mise au point au niveau national par le groupe de travail de l'administration sur le « contrôle fiscal dans les règles de l'art ». Il s'agit d'un « outil de formalisation des travaux » de contrôle fiscal externe permettant d'en « garantir la traçabilité » qui constitue également « le support normalisé du dialogue professionnel entre le chef de brigade et le vérificateur ».

Selon la direction cet outil apportera aux vérificateurs et notamment aux plus jeunes d'entre eux, une « aide méthodologique » et permettra de sécuriser dans l'intérêt de tous le processus de contrôle.

Les documents remis pour le CTPD ne comportent aucune description détaillée des fonctionnalités de l'application. Or les tableaux, par ailleurs incomplets, se rapportant au module, transmis aux syndicats au niveau national (ces documents sont disponibles auprès des correspondants CGT) font apparaître une série de grilles et de cases à compléter, tant en matière de travaux préparatoires que de synthèse des investigations et de conclusion du contrôle, chacun de ces « moments forts » donnant lieu à rédaction d'un point d'étape et validation dûment prononcée par le chef de brigade.

Nous avons fait remarquer que les acteurs du contrôle fiscal n'avaient jamais demandé un tel dispositif d'« aide », qu'il existait déjà Méthodo et une documentation abondante et que pour les jeunes agents le meilleur soutien était celui apporté au quotidien par leurs collègues et leur chef de service. Le contrôle fiscal est déjà fortement structuré par les contraintes de procédures, le principe du visa des pièces et les multiples tableaux de bord. La formalisation initiée par le nouveau module ne peut qu'alourdir la charge de travail. Les agents mais aussi les chefs des services devront être en mesure de justifier les cases cochées et les choix arrêtés à chaque étape du contrôle. Toute autonomie dans l'appréciation des éléments du contrôle et dans les choix à opérer disparaît et avec elle la confiance indispensable à l'exercice d'une mission qui exige souplesse et réactivité. Une fois de plus le contrôle fiscal et ses acteurs se trouvent entravés. Force est de constater que cette mise sous surveillance du contrôle fiscal va dans le sens des exigences des milieux économiques, Medef en tête, qui n'ont cessé de dénoncer les contrôles fiscaux, trop longs, arbitraires et ignorants des réalités de l'entreprise. Quand on sait que les cabinets privés type KPMG et autres pilotent directement la prétendue

« modernisation de l'état », il ne faut pas s'étonner de voir débarquer dans nos services de tels produits. Pour sa part, notre délégation a demandé, comme notre organisation l'a fait lors du groupe de travail national du 17 janvier 2011, l'abandon de cette application.

Dans sa réponse, le directeur a repris la présentation officielle : confort, sécurité, traçabilité puis a conclu qu'il ne s'expliquait pas pourquoi 17% des opérations pouvaient ne déboucher sur aucun redressement, pourquoi 30% des affaires avaient un produit inférieur à 8 000 euros et pourquoi 70 à 80% des motifs de contrôle ne donnaient pas lieu à un redressement.

Notre délégation a fait part de son étonnement face à ce questionnement de la part d'un responsable de notre administration qui ne peut ignorer les réalités et les difficultés du contrôle fiscal.

Décidément nous ne pouvons que reprendre à notre compte la conclusion de notre délégation nationale au groupe de travail du 17 janvier : « le contrôle fiscal mérite mieux que la standardisation de son exercice et la suspicion de ses acteurs. »

QUESTIONS DIVERSES

- **« Post-pandémie »** : les listes collectées par le service RH lors de la pandémie seront détruites. Les masques seront conservés jusqu'à péremption.

- **Ponts « naturels »** : les ponts naturels retenus par la direction sont le vendredi 3 juin et le lundi 31 octobre.

- **Ménage direction Nanterre** : notre délégation a mentionné le problème du nettoyage à la direction de Nanterre. La direction a pris note et va étudier la question.

- **Secrétariat du conciliateur** : nous avons réitéré notre demande de renfort en personnel. Deux arrivées d'agents C sont attendues. L'une au 1^{er} février et l'autre au 1^{er} mars (nous avons appris depuis qu'elle arriverait au mois de mai).

- **Menaces sur France Domaine** : nous avons lu la déclaration suivante :

" Monsieur le Directeur de la DDFIP 92,

Le président du Conseil immobilier de l'Etat a déclaré lors du compte rendu des travaux de la Commission des Finances du 15 décembre 2010, concernant France Domaine :

"Certes, le rôle et l'action de France Domaine s'améliorent depuis 2006. Pour autant, son statut de service de la DGFIP l'empêche de jouer un rôle d'opérateur comme pourrait l'être une société foncière. Ce statut est appelé à évoluer, de même que la professionnalisation des agents de France Domaine notamment en ce qui concerne les procédures d'évaluation des biens.

Enfin, il nous faut mesurer le chemin qui reste à parcourir: pour ne prendre qu'un ultime principe, la question du statut de France Domaine, aujourd'hui encore simple service de la DGFIP à Bercy empêche la mise en oeuvre d'une réelle politique de l'Etat propriétaire."

En juillet 2005, lors de l'annonce du transfert du service des Domaines de la DGI vers la DGCP, créant par la même l'entité "France Domaine", notre syndicat, avec les personnels, avaient dénoncé un premier pas vers la logique de l'externalisation du service des Domaines qui conduirait à terme à la création d'une structure de type agence.

M. Jean-François Copé, alors Ministre du budget avait récusé toute volonté d'externalisation et de sortie du MINE-FI du service des Domaines et avait assuré qu'au contraire, le transfert à la DGCP des Domaines "*permettait d'ancrer l'ensemble des composantes des Domaines dans le service public de l'Etat*".

C'est en personne que M. Copé avait réaffirmé devant les représentants de la section syndicale SNADGI-CGT 92 sud cet engagement, lors de sa visite du Service des Impôts des Entreprises de Boulogne-nord en 2005.

Chaque jour, tant au niveau local qu'au niveau national, le service des Domaines démontre malgré l'augmentation continue des charges et l'extension de ses attributions sa capacité à accompagner les opérations immobilières des collectivités territoriales et à conduire et gérer celles de l'Etat, dans le seul intérêt du service public.

Cette mission de service public doit être conduite à l'écart des méthodes et pratiques aventureuses de spéculation à court terme et aux effets inflationnistes, qui ont mis à mal ou fait sombrer nombre d'opérateurs immobiliers privés lors de la crise de 2008.

Cette mission doit être conduite dans un service public d'Etat, c'est à dire la DGFIP, avec des fonctionnaires d'Etat. Il ne saurait y avoir ni privatisation ni externalisation du service des Domaines et de ses missions.

C'est l'engagement pris par l'administration et par M. Copé en 2005.

Nous demandons à l'administration de confirmer cet engagement pris et de le réaffirmer par écrit : maintien et pérennisation de France Domaine avec ses fonctionnaires d'Etat et toutes ses missions, au sein de la DGFIP.

M. le Directeur, en tant que représentant de l'administration, nous vous demandons de répondre positivement à cette demande et de la transmettre à M. le Directeur général. "

Le Directeur a répondu qu'il n'avait pas d'information particulière sur ce sujet. Il a estimé qu'il n'était pas possible d'abandonner une mission à la DGFIP, comme l'a assuré récemment le Directeur général, M. Parini. M. Bourgeon a réaffirmé l'ancrage de France Domaine à la DG et a conclu que pour sa part, il n'était pas partisan d'un

démembrement de ce service.

Nous avons demandé que cette déclaration soit transmise au Directeur général et avons par ailleurs saisi notre syndicat national afin que soit obtenue auprès de l'administration centrale la garantie du maintien du service des Domaines au sein de la DGFIP.

- **Charges et effectifs du secteur Le Fort à Issy-les-Moulineaux** : les collègues du secteur Le Fort travaillent actuellement avec un effectif réduit alors qu'ils sont confrontés à un accroissement très important de leurs charges de travail (grande activité immobilière, augmentation des tâches foncières et du nombre d'articles IR).

La direction a répondu qu'un EDRA (agent de renfort) est affecté à Issy-les-Moulineaux au 1er février 2011. Nous avons demandé que cet EDRA renforce ce secteur en difficulté. Affaire à suivre.

Nous invitons par ailleurs les collègues des autres services d'Issy-les-Moulineaux à nous signaler tout problème d'effectif et d'augmentation de charge de travail, afin d'intervenir auprès de l'administration.

Cette invitation s'adresse bien entendu également à tous les services de la DDFIP 92. Face aux vacances et suppressions d'emplois, ne nous laissons pas faire : interpellons l'administration !

- **Nettoyage Bureaux des Hypothèques à Vanves** : des collègues des bureaux des hypothèques de Vanves nous ont signalé des problèmes de qualité du nettoyage de leurs locaux. La direction a déclaré qu'elle interviendra afin de régler cette situation.

- **Sceaux recouvrement** : le secteur recouvrement du SIP de Sceaux Nord se trouve en charge du reste à recouvrir antérieur de toute la circonscription du site de Sceaux, ce qui amène un surcroît important de travail. La direction, déjà sollicitée par nos soins a indiqué que la réflexion à ce sujet était en cours.

- **Episode neigeux** : la direction s'est engagée à fournir à l'avenir plus rapidement les consignes appropriées sans exclure des autorisations d'absence exceptionnelles.

- **Ascenseur Colombes** : l'ascenseur principal du centre des finances publique de Colombes est en panne actuellement. C'est l'ascenseur auquel les collègues ont accès en dehors des heures d'ouverture au public et qui est accessible depuis la rue. La direction a déclaré ne pas avoir été informée et va examiner la question.

- **Recouvrement de la CET par les SIE** : nous avons demandé des précisions sur le transfert aux SIE du recouvrement de la contribution économique territoriale (CET-CVAE et CET-CFE) en 2011. La direction a répondu que le transfert était prévu pour la mi-mai et que le calendrier et les modalités étaient connues puisqu'une note avait été rédigée et diffusée par la direction.

- **Inspecteurs filière fiscale « sortie d'école »** : la CGT a protesté contre l'attribution par la direction d'avis défavorables aux vœux des inspecteurs « sortie d'école » postulant pour des postes à profil dans le cadre de demandes de mutations. La direction estime que son attitude est justifiée par le manque d'expérience de ces collègues. Nous avons insisté en rappelant que les directions nationales recrutaient des inspecteurs dès la sortie de l'ENI, que les autres directions de la région parisienne n'avaient pas cette attitude qui aboutit par conséquent à pénaliser les inspecteurs du 92. Affaire à suivre...

- **Pointage Agora, la mobilisation paye** : les badgeuses seront installées sur tous les sites suite à nos interventions concernant le déploiement d'AGORA dans la filière gestion publique. Nous avons pu constater que la lutte paye (près d'une centaine de pétitions récoltées) : la direction qui envisageait de faire pointer les agents des petites structures sur leur poste de travail a donné l'assurance de l'installation des badgeuses collectives dans toutes les structures qui en étaient dépourvues (de la plus grande à la plus petite). Toutefois à notre demande du calendrier, la Direction n'a pas pu donner de réponse précise.

- **La situation du SIP de VANVES**, a également amené la délégation CGT à interpeller la Direction. En effet, depuis l'installation du SIP à l'été 2010, seuls deux collègues «gestion publique» sur les trois prévus assurent les missions d'accueil, de recouvrement et de comptabilité qui leur sont dévolues. Elles doivent s'autocensurer sur leurs droits élémentaires (congrés, récupérations et même temps partiels). Nous avons demandé que la Direction prenne en compte cette situation difficile pour nos deux collègues et pour l'ensemble du SIP qui s'en trouve fragilisé. La direction a répondu que l'affectation d'un collègue expérimenté est prévue au 1^{er} avril et que des moyens de renfort seront maintenus voire renforcés en période d'échéance. Ce qui nous amène à réitérer notre opposition à la création des SIP qui, pour des petites structures, mettent en jeu leur viabilité et notre exigence de service public de proximité et de pleine compétence.

- **Affectation locale des agents d'administration «gestion publique»** : ces agents arrivés dans notre département le 3 janvier dernier et qui suivent l'école pendant 8 semaines n'avaient toujours pas reçu leur poste ou service d'affectation au jour du CTP malgré les promesses faites par la Direction depuis des semaines. Celle-ci a argué qu'elle attendait le mouvement de mutation interne pour pouvoir annoncer leur affectation définitive.

Sans attendre, pour être plus forts dans la défense de vos droits individuels, de nos droits collectifs, pour se faire entendre et gagner sur les revendications
Adhérez à la CGT Finances Publiques 92